

# Commune de MAY-SUR-ORNE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 14 décembre 2023, le Maire de la Commune de MAY-SUR-ORNE a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de Normandie a rendu un avis conforme, joint au dossier d'enquête. L'enquête publique se déroulera pour une durée de 31 jours consécutifs :

**du Lundi 8 JANVIER 2024 à 9h au Mercredi 7 FÉVRIER 2024 à 12h inclus.**

Le projet de modification de droit commun n°1 porte sur :

- L'ajustement des OAP pour la zone « Rue des trois Ursulines / rue Eugène Figeac ;
- L'ajustement des OAP pour le secteur « Rue de la Teste de Buch »
- La suppression des OAP du secteur 4 « Rue Saint-Martin »
- La modification mineure du règlement graphique pour extraire d'une zone économique (Uep) un pavillon situé rue Eugène Figeac ;
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU « Rue de Verrières / Rue Fernand Léger » et l'ajustement des OAP pour les rendre pleinement compatibles avec les orientations du SCoT de Caen Métropole.

La Commune de May-sur-Orne est la personne publique responsable du projet de modification du PLU. Les coordonnées auxquelles des informations peuvent être demandées sont les suivantes :

Mairie de May-sur-Orne – Rue Eugène Figeac – BP27 – 14320 MAY-SUR-ORNE.

Monsieur Jean-Luc MOTTAIS, Maire, est la personne à contacter au 02.31.79.80.93. ou par mail à [may.sur.orne@orange.fr](mailto:may.sur.orne@orange.fr)

M. Alain BOUGRAT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif et Monsieur Noël LAURENCE en qualité de suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de May-sur-Orne les :

- **LUNDI 08 JANVIER 2024 de 9h à 12h**
- **JEUDI 01 FÉVRIER 2024 de 16h à 19h**
- **MERCREDI 07 FÉVRIER 2024 de 9h à 12h.**

**Le dossier d'enquête au format papier** est consultable au siège de l'enquête publique : Mairie de May-sur-Orne – rue Eugène Figeac – BP27 - 14320 MAY-SUR-ORNE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

De même, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur.

**Le dossier d'enquête est également consultable en format numérique :**

- Sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5094>
- Via la mise à disposition d'un poste informatique à la Mairie de May-sur-Orne pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur au siège de la Mairie de May-sur-Orne – rue Eugène Figeac – BP27 - 14320 MAY-SUR-ORNE.

Le public pourra déposer ses observations par voie électronique, durant la période d'enquête indiquée à l'article 1, à l'adresse [enquete-publique-5094@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5094@registre-dematerialise.fr) par mail ou directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante ou directement

<https://www.registre-dematerialise.fr/5094> (consultation et dépôt de contributions directement sur le registre dématérialisé et consultation du dossier d'enquête publique)

---

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur, sont consultables au siège de l'enquête publique.

Les courriels seront eux rattachés au registre d'enquête dématérialisé et mis en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5094>

---

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Trente jours après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de la Commune de May-sur-Orne les registres d'enquête et leurs pièces annexes, accompagnés du rapport et de ses conclusions motivées et de ses avis. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie de May-sur-Orne ainsi que sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5094>

A l'issue de l'enquête publique, le PLU de La Commune de May-sur-Orne, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.